

Sujet : [INTERNET] consultation sur l'eau bassin de la Boutonne

De : Bruno Marcon <magnac@wanadoo.fr>

Date : 16/05/2023 19:29

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je donne un avis défavorable à la révision de la règle n°1 du SAGE en raison du non respect des engagements pris pour un équilibre en 2021.

Les quantités prélevées pour l'irrigation n'ont pas diminué depuis 10 ans
Les actions de réduction de consommation, de transition vers des modèles agricoles moins consommateurs ne sont pas ou peu mises en œuvre.
Les projets de bassines, seule alternative proposée par le monde agricole pour atteindre cet équilibre ne sont pas compatibles avec les transitions agricoles nécessaires.

Les aberrations sont très nombreuses dans ce dossier!

"Ainsi, les conditions de mise en œuvre de ces projets ne peuvent être prévues dans le cadre du report d'échéance de la règle n°1 du SAGE et l'impact sur l'environnement peut différer de ceux décrits dans ce rapport."

"Le dispositif de suivi du programme de réalisation des réserves de substitutions est à la charge du porteur de projet. À noter que l'arrêté préfectoral portant autorisation de construction et d'exploitation de ces réserves sur la Boutonne prévoit en particulier (article 12.5) un protocole de suivi des incidences du projet sur la faune et la flore affectée, qui sera réalisé par un écologue sur une période de 5 ans après achèvement des travaux. Dans le cas contraire, la Commission Locale de l'Eau pourra demander la modification du projet afin de préserver les sites Natura 2000." (réponse du SYMBO)

on évalue 5 ans après!!! on rase les "bassines" sans doute?! c'est juste un peu d'énergie fossile ...

I Montagnac Saint Mard



Sans virus. www.avast.com